المملكة المغربية
ⵜⴰⴳⵍⴷⵉⵜ ⵏ ⵍⵎⵖⵔⵉⴱ
ROYAUME DU MAROC

المجلس الأعلى للتربية والتكوين والبحث العلمي
ⴰⵙⴳⵎⵉ ⴰⵏⴰⵎⵓⵔ ⵏ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴷ ⵓⵙⵎⵓⵜⵜⴳ ⴰⵎⴰⵙⵙⴰⵏ
Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique

APPEL À CANDIDATURE

Dans le cadre du renforcement de ses effectifs, le Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique lance un appel à candidature pour le recrutement aux postes :

Intitulé de poste	Diplôme	Expérience professionnelle	Nombre de postes	Modalités de sélection
Chargé de traduction	Bac+5 minimum, spécialité traduction (une des combinaisons pour les langues anglais, arabe et français) **ou** Bac+5 minimum, formation anglophone en sciences humaines et sociales.	Non exigée	**1**	- Présélection sur dossier ; - Test écrit ; - Entretien sur la base des résultats de l'écrit.
Chargé de l'administration des bases de données	Diplôme d''ingénieur d'Etat en informatique ou équivalent, spécialité : Administration des bases de données	Non exigée	**1**	

N.B. : Les fiches descriptives des postes et des profils sont consultables sur le portail du Conseil http://www.csefrs.ma (espace recrutement) et sur www.emploi-public.ma.

Dossier de candidature :

- Lettre de motivation datée et signée ;
- Curriculum vitae ;
- Copie certifiée conforme de la Carte d'Identité Nationale ;
- Copie certifiée conforme à l'original du baccalauréat ;
- Copie certifiée conforme à l'original du diplôme exigé ;
- Copie certifiée conforme de l'attestation d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Copies certifiées conformes à l'original des justificatifs de l'expérience professionnelle.

Le dossier de candidature doit être déposé au niveau de la plateforme électronique https//depot.emploi.public.ma, au plus tard le 22/08/2022 à 16h30.

- La liste des candidats présélectionnés pour passer le test écrit sera publiée sur les portails : www.emploi-public.ma et www.csefrs.ma. Une convocation sera envoyée par mail aux candidats présélectionnés qui précisera l'heure, la date et le lieu du test écrit.
- La liste des candidats retenus pour passer l'entretien oral sera publiée sur les portails mentionnés ci-dessus. Une convocation sera envoyée par mail aux candidats retenus qui précisera l'heure, la date et le lieu de l'entretien.
- Les résultats finaux seront publiés sur les portails mentionnés ci-dessus.

N.B. : Les candidatures incomplètes ou parvenues après le délai susmentionné ne seront pas prises en compte et ne feront pas l'objet de suite de la part du Conseil.

Conseil Supérieur de l'Education, de la Formation et de la Recherche Scientifique